

Madame la Présidente de la CCBI, Madame, Messieurs les Maires

Gerveur da viken, comme les autres associations, a appris en 2019 l'existence du projet de Monsieur Latouche.

Monsieur Malossi, interviewé en 2019 pour le journal Belleileendiagonales, a confirmé que le projet existait depuis 2016. « *Mais surtout, il y a 3 ans, quand l'idée d'installer un domaine à belle-Île a pris corps, j'ai rencontré l'ancien maire de Locmaria, Véronique Bertho, une adjointe au maire de Le Palais, et Julien Froger, de la CCBI, ainsi que Guillaume Février, du CPIE. Il a également souligné le soutien de Monsieur Brien.*

La demande d' « Examen au cas par cas » du « Projet de développement d'un vignoble à Belle-Ile-en-Mer » en date du 22 décembre 2017 n'était pas portée à la connaissance de la population et ce n'est qu'en 2019 que nous avons pu consulter et analyser le dossier (Cerfa, Etude paysagère, évaluation des incidences au titre de Natura 2000, décision de l'Autorité Environnementale du 28/02/2018)

Cette dernière donnait un avis concernant uniquement les parcelles de Port Coter, Kerdonis et Kerhouarh (7,1ha avec objectif 20 ha) et concluait à la nécessité d'une « évaluation environnementale ».

Le 5 juin 2020 est déposée une « Demande d'autorisation environnementale » pour travaux, activités en site classé et en site Natura 2000. Elle concerne cette fois 5 secteurs au lieu de 3 (s'ajoutent Petit-Cosquet sur Bangor et Kerdauid sur Locmaria). L'emprise des plantations est de 11,7 ha sur une surface totale acquise de 25 ha. Elle est l'objet de l'enquête publique en cours diligentée par le Préfet.

Madame, Messieurs les Maires, nous vous avons élus, et le résultat des élections montre que les électeurs bellilois choisissent ceux qui ont affirmé leur volonté de protéger leur île, de donner à ses habitants travail et logement, de gérer un développement raisonné et respectueux de l'environnement exceptionnel qui constitue son attrait et attire des visiteurs.

Protéger l'île c'est aussi la défendre contre les « prédateurs ». Faut-il définir ce mot ? Demandons-nous ce que veulent les groupes financiers, touristiques, immobiliers qui sont de plus en plus visibles... Ne soyons pas naïfs et demandons-nous ce que veut faire Monsieur Latouche en capturant 25 hectares d'une île.

Nous ne pouvons pas ne pas répondre à vos affirmations publiques parfois contestables qui traduisent pour l'instant votre simple engagement personnel. Nous voulons apporter les précisions et rectifications nécessaires.

Non ! Une demande de « *modification de site classé* » n'est pas un « *déclassement* » ! Personne n'a affirmé que « *le site Natura 2000 avait fait l'objet d'une révision* » (sic)

Non ! Une « *autorisation d'exploitation en site classé* » n'est pas un « *déclassement des sites inscrits et classés* » (sic)

Non ! Il n'est pas exclu que les terrains acquis puissent faire l'objet de *développement* : les documents soumis à enquête formulent clairement – au conditionnel bien sûr, mais... - cette possibilité d'aménagements de locaux sur les lieux.

Si ! le projet porte sur une agriculture intensive (voir le Cerfa du dossier de 2017) même si elle est biologique : l'un n'est pas le contraire de l'autre. Le PAEC (Projet agro-environnemental et climatique) de Belle-Ile exclut l'agriculture intensive. (voir le site de la CCBI)

Si ! la plantation (comme l'arrachage) de vignes est soumise à des autorisations en raison du respect des quotas européens. Ce n'est pas la DDTM qui peut les donner mais Agrimer et les douanes.

Non ! il n'était pas possible de planter au Petit Cosquet avant que l'enquête qui concerne aussi ces parcelles commence. Pourquoi passer en force ? Parce qu'on est sûr du résultat de l'enquête?

Oui ! quand 25 hectares (cf Cerfa) auront été défrichés, labourés, tuant flore et faune, et remplaçant les paysages typiques de la campagne par des alignements géométriques parfaits soulignés par des piquets d'1,50m et des fers à béton grillagés, l'évolution des paysages sera catastrophique. Ce qu'on peut accepter sur un ou deux hectares ne l'est plus sur de pareilles surfaces de notre espace naturel. Comment oser comparer ce massacre aux « *aménagements autour des résidences* » ? on comparerait mieux au massacre tout aussi inacceptable de Penecam transformé en terrils en attendant les lignes de maisons au prix inaccessible aux bellilois.

Oui ! il est illusoire et trompeur de faire croire que les produits toxiques - cuivre et soufre - seront comme le nuage de Tchernobyl arrêtés par les limites des terrains et seront absorbés sans conséquences dans les sols.

Non ! « *notre paysage n'est pas un objet nostalgique et figé* ». D'ailleurs que signifie « paysage objet nostalgique » ? Il évolue au rythme du travail des exploitants et des habitants. Il ne tolère pas des actions invasives ...

Alors pourquoi défendez-vous avec tant d'énergie ce projet d'oénotourisme de luxe, pollueur car destructeur de nos paysages, de ce qui y vit, et qui ne fera pas vivre grand monde à Belle-Ile ?